

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2024

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / BERNARD A. / PELLEGRIN R / BARDINE L. / VINCENT J. / CHEVAT L. / RIOU J.

Excusés : BAUDRAND M. / GRANDJEAN L. / TEILHAS-BALME V.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, il rappelle en quelques mots le parcours de Gaétan, il évoque les obsèques et la présence nombreuse de ses collègues du Conseil, il propose une minute de silence en sa mémoire.

Le maire présente ensuite le compte rendu du mois d'octobre. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

DIA

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de statuer sur trois ventes annoncées ;

Il donne lecture des demandes d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la vente des propriétés suivantes :

- Propriété 120 impasse de Chamonte cadastrée ZB 257/305 1053 m²
- Propriété 160 route de la Gare cadastrée ZC 170 / 244 m²
- Propriété 225 route du Planas cadastrée ZA 133 / 377 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

Avancement chantiers, S.ASCARI

Multi Accueil : L'entreprise PIOVESAN a attaqué le placo et l'isolation, cette entreprise est sérieuse, les personnes travaillent vite et bien. Le plombier M. COSTA (sous traitant de CHAUSSABEL, attributaire du marché) et chauffagiste met en place toute la tuyauterie, cumulus et panneaux thermiques. S.ASCARI assiste chaque semaine aux réunions de chantier et est très attentif notamment aux écoulements, la pente est nécessaire et doit être suffisante compte tenu des besoins (douches des vestiaires : joueurs particulières sales, terre etc..) S.ASCARI est également très attentif à l'isolation des tuyaux de ventilation afin qu'ils ne produisent le moins de sonorité possible, pour le confort des utilisateurs. Les panneaux photovoltaïques seront installés fin janvier, car l'auvent n'est pas encore mis en place et des défauts de toitures doivent être rattrapés.

Appartement communal Rune : un mail de Nicolas CHAMP, plombier, informe la commune qu'il existe un défaut au système de chauffage du logement, en effet, il n'existe pas d'accès pour rajouter de l'eau au circuit s'il le fallait. Des travaux sont possibles et nécessaires, à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de réaliser ces travaux.

Salle des fêtes : le chauffage s'est arrêté du fait d'une vanne bloquée, plusieurs intervenants ont tenté de trouver une solution au cours du WE. Le chauffagiste de la commune est intervenu le lundi matin et remis en service son fonctionnement. Problème d'accès à la machinerie : le matériel de l'association Cirquambule occupe un volume très important, la machinerie du chauffage est difficilement accessible et les armoires des autres associations également. L'accès de la scène à la remise est également difficile. Il sera demandé à cette association de régler le problème.

SDE Projet renforcement réseau électrique : des problèmes sur le réseau électrique vieillissant aux quartiers La Plaine et la Gare contraignent le SDE à envisager des travaux (changement du transformateur, changement des câbles et poteaux) ; le maire a souhaité que le syndicat propose un enfouissement des lignes à cette occasion, le coût de l'opération serait d'environ 48600 € à la charge de la commune pour l'enfouissement des câbles électriques et 18 300 € pour la fibre soit un total de 67 000 € (coût global de l'opération 280 000 €, le solde serait à la charge du syndicat) Ces travaux sont un investissement à long terme : fiabilité, durabilité, esthétique. Cette enveloppe serait plutôt à prévoir sur 2026, le temps de l'étude et de l'attribution du marché. A l'unanimité, les élus présents approuvent cette dépense.

Poteaux Fibre : le Mazibet / Les Communaux : les entreprises sous-traitantes en charge d'installer les poteaux agissent sans coordination avec les services municipaux et avec les autres projets ; en effet, des travaux d'enfouissement des câbles électriques et téléphoniques ont été validés par la commune en partenariat avec le SDE. La semaine dernière, des poteaux ont été installés chez des particuliers (sans

convention) et/ou sur l'emprise publique. Pourtant, au cours des réunions de suivi, S. ASCARI a fourni les plans des réseaux d'enfouissement à trois reprises. Une explication sera demandée à la prochaine réunion avec Axione, mardi 11 décembre.

CCARC Attribution de compensation définitive 2024

Le Maire rappelle en quoi consiste l'attribution de compensation versée par la CCARC, il rappelle également la décision du CM par délibération du 28.11.2023 d'approuver le Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T) qui a élargi ses compétences à l'enseignement de la musique ; pour trois communes, s'ajoute à l'attribution annuelle, la compensation CFE/CVAE concernant la Zone Industrielle départementale de « Le POUZIN ». Le transfert de compétence entre les communes et les CC concernant les zones artisanales et industrielles a donné lieu à une convention financière et fiscale qui oblige la CAPCA à reverser à l'ARC la part fiscale destinée à la commune de St Lager Bressac.

Il s'agit à présent de délibérer pour accepter ces attributions, pour rappel :

Montant provisoire AC 2023 : 132 745.90 €, enseignement musical 1031.60 €, reversement CAPCA 2023, 17 416.38 €, recette estimée 2024, 23 494.18 €, soit le montant définitif de l'attribution de compensation 2024 pour la commune est fixé à 172 624.86 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve ce montant.

Ecole 89, subvention Coopératives Scolaires part 2024-2025

Les élus délégués aux affaires scolaires ainsi que les enseignants des trois écoles se sont réunis pour établir le bilan financier et moral des projets financés au cours de l'année scolaire écoulée.

Le maire rappelle que la participation de la commune aux trois écoles a pour but de financer les sorties scolaires culturelles, classes vertes, séjour neige, etc... ou l'achat de matériel divers.

Après avoir entendu les projets de sorties scolaires 2024/25, les délégués aux affaires scolaires ont proposé :

- **Les élèves du RPI sont au nombre de 162**
- **Le montant du budget s'élève à 15 084.00 €.**

Une part fixe représente 20 % de la totalité des élèves et une part variable 80 %, calculée selon le nombre d'élèves administrés dans chacune des trois communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Soit à St Lager-Bressac :

- 162 élèves répartis dans les trois écoles
- Part fixe 20 % (1005.60 €) + Part variable 80 % (4 990.76 €)
- **Total 5 996.36 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal approuve le financement proposé à savoir, à la coopérative scolaire de St Lager Bressac : 5 663.00 €, à la coopérative scolaire de St Bauzile : 333.36 €.

Garderie

S.ASCARI rappelle le fonctionnement de la garderie : les parents doivent acheter des tickets dans l'une ou l'autre des trois mairies, 1 € le ticket par session (matin ou soir), un pointage est effectué à la fois par les agents de garderie, à la fois par les agents administratifs. L'achat d'un logiciel est envisagé, des propositions sont comparées, il semble que le logiciel proposé par Numérian soit le plus adapté pour le fonctionnement du RPI, simple et sans réservation. Les parents abondent un solde « porte monnaie » en ligne, rechargeable au fur et à mesure des besoins. Ce logiciel coûte 1900 € et 644 € pour l'installation.

Le coût annuel de la maintenance est de 1010.00 €. L. CHEVAT observe que le portail famille existe déjà à la CCARC pour la cantine et l'ALSH. S.ASCARI précise que la CC n'a pas la compétence Garderie.

La régie serait toujours à St Vincent et la manutention serait identique.

Ces dépenses et charges de travail pourraient s'avérer aussi élevées entre les représentants des 3 communes que le gain obtenu. L'étude va se poursuivre.

Ecole effectif 2024/2025

165 élèves sont attendus l'année prochaine, les enseignants envisagent d'interchanger les classes CE1 et CE2 afin de maintenir les effectifs dans les trois écoles. Mais le risque de fermeture de classe demeure inchangé. Le rectorat envisage de supprimer également deux des trois postes de directeurs (1 seul directeur pour les trois écoles) les maires et enseignants sont tout à fait défavorables à ce projet. Une réunion a eu lieu avec l'inspectrice académique, qui n'a pas donné lieu à un accord. Il semble difficile pour les élus

d'envisager cette solution : communication difficile pour les parents, décision individuelle, décharge unique... Un courrier à l'attention de l'inspectrice est lu à l'ensemble des élus présents, il est approuvé à l'unanimité.

Alain rappelle que 8 logements seront livrés au printemps 2025, les logements seront attribués en priorité aux familles avec jeunes enfants à scolariser.

SITSL, L. CHEVAT

Le comité s'est réuni et a fixé la participation des communes pour cette année aux mêmes taux que l'an dernier, malgré la défection de la commune de Rochemaure (perte de 20 000.00 € pour le syndicat). Le service constate le nombre d'enfants transportés en diminution chaque année, 111 enfants cette année. La région fait quelquefois appel au service de transport en renfort pour les élèves de Cruas scolarisés au Teil. Pour le RPI, 6 élèves sont inscrits au lycée du Teil mais si le seuil de 4 élèves est atteint, la Région ne subventionnera plus ce transport. Chloé COSTE a donné sa démission, un CDD a été fait à Eric ROMESTANT (titulaire permis bus et FIMO) mais le contrat est un temps non complet, le syndicat réfléchit à pérenniser l'emploi par un temps complet. La CCARC envisage un transport sur la RD2 mais le cahier des charges était trop contraignant pour le syndicat qui n'a pas souhaité se positionner. Les agents communaux de St Lager remplacent régulièrement les personnes accompagnantes dans les bus mais le SITSL souhaite s'assurer un chauffeur remplaçant pour le bus 9 places (permis B), la question sera posée à Victoria SAGNARD. Le budget du syndicat reste sain et c'est un gage de sérieux pour obtenir de nouveaux contrats.

Assainissement Collectif

Le maire rappelle la participation pour le raccordement au tout à l'égout : 2500 € pour une maison individuelle nouvelle, 1000 € pour une construction existante. Cette délibération date de 2012. Compte tenu de l'augmentation du coût débits branchements (entreprises qui réalisent les travaux de branchement), un sondage a été effectué auprès des communes limitrophes. Au vu des tarifs pratiqués, le maire propose d'augmenter le prix du branchement à 3 000 €. De même, un sondage a été fait pour les tarifs redevance et abonnement de la consommation. Il propose de faire évoluer l'abonnement annuel à 30 € (au lieu de 20 € et la consommation à 1 €/m³ (0.90 aujourd'hui) Après en avoir délibéré, 12 voix pour et 1 abstention, le CM approuve ces changements.

Pour information, dans le cadre d'un pacte technique, financier et tarifaire, SYDEO a mis en place une uniformisation des tarifs sur l'ensemble du territoire (35 communes, 27000 abonnées). Ceci aboutit, pour la majorité des abonnés de notre commune, à une nouvelle grille tarifaire.

Les tarifs HT 2025 seront les suivants

1. Part fixe : 68,32 € (compteur diamètre 15mm)
2. Part variable :
 - De 0 à 40 m³ : 1.45 €/m³
 - De 40 à 80 m³ : 1.94 €/m³
 - De 80 à 120 m³ : 2.42 €/m³
 - ≥ 120 m³ : 3.03 €/m³

M. le maire rappelle que les taux d'imposition à l'échelle communale sont inchangés depuis plus de 10 ans. L.CHEVAT fait valoir que les dépenses d'énergie augmentent, et encore une fois, ce sont les ménages avec enfants qui sont pénalisés.

Budget

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation portera sur les montants et les affectations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services. Ces montants devront être inscrits aux budgets primitifs 2025. L'article L 1612-1 précise que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. La délibération est proposée, celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Contrat collectif complémentaire Santé

Il est proposé de voter la participation communale pour l'année 2025,

- **Catégorie Isolé 74.15 € TTC**
- **Catégorie Famille 156.40 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide de la participation employeur 2025, soit :

	Part. commune	Par agent
Catégorie Isolé	29.66	44.49
Catégorie Famille	62.56	93.84

Divers

Piscine Municipale, P.LEOUZON : trois devis ont été demandé pour la mise aux normes de la partie machinerie.

Réunion des associations, N.STOFFT : 25/11, présence Team Bressac, APE, Moto Club St Lager, Club Rencontre, Jet d'Encre, Cirquambule, Les Arts du Temps Libre, BLAC. Sur les 8 associations présentes, 4 n'ont pas leur siège social sur la commune. Ces associations ont fait part de leurs projets 2025. Elles occupent les locaux municipaux et pour certaines, demandent des créneaux d'occupation hebdomadaires importants. Ces demandent vont être étudiées par la commission et feront l'objet d'une nouvelle proposition au CM. Cirquambule : 4 spectacles de fin d'année en soirée les 14 et 15 juin, nouveau créneau d'occupation salle le lundi soir, stages théâtre et clown du 3 au 6 mars 25 et du 28/04 au 1^{er} mai, stages cirque : 24-27 février, 21-24 avril, 14-17 juillet. Mme CHICHIGNOUD souhaite des moyens supplémentaires pour financer son activité. Certains élus s'interrogent sur une occupation croissante de la salle par cette association, ce qui laisse peu de créneaux si besoin. L'intérêt de l'activité n'est pas remise en cause mais l'occupation temporelle et spatiale est exponentielle, l'accès aux placards des associations devient difficile, de même le matériel entassé sur la machinerie de la chaufferie n'est pas acceptable. L'association interviendra 4 demi journées pour les élèves de l'école de Saint Lager Bressac coût de l'opération 1000 €. Jet d'encre : répétitions 1/semaine le mercredi soir. 1^{ère} représentation le 29 mars 2025.

BLAC : Bal folk le 6 avril 2025. Projet : fresque sur l'environnement, films.

Moto Club : 15 adhérents, 300 pilotes à la dernière course, les dirigeants sont toujours à la recherche d'un lieu d'entraînement.

24 Août : concours de labour à St Lager.

15 septembre : fête des familles et de la Voie Douce

Team Bressac : utilise les salles au haras, demande une aide pour les cavaliers qui participent aux compétitions, proposent des partenariats avec des entreprises ou structures institutionnelles contre visibilité publicitaire (encart, panneaux, site, réseaux) Journée découverte poneys en septembre,

Demande salle pour leur AG en janvier.

Les Arts du Temps Libre : 25 adhérents adultes, rencontre tous les 15 jours, le vendredi, salle de la plaine.

Deux expositions par an sur le chemin des peintres.

APE : Repas-spectacle dimanche 8 décembre, Local de stockage à St Lager.

Youri GALOYAN : propose de démarrer une activité foot pour les U7 et U9. Les élus souhaitent que cette personne crée une association avant son inscription à la fédération.

Ilan MONTAIGU souhaite créer une activité commerciale sur le parking de Pierre SOULET. Cette parcelle appartient à la CCARC et l'actuel PLU ne permet pas la construction sur la zone.

Marchands ambulants La Neuve : nouvelle installation d'un commerce vente agrumes. Cadeau à la commune de plusieurs caisses de mandarines.

Nouvelle demande pizzaïolo « Mélopizzas », proposition les lundis soirs.

DM4 : transfert de fonds du chapitre 011 au chapitre 012. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Travaux sans permis : des élus notent que des travaux sont réalisés sans permis au quartier Blanc, le maire appelle à la vigilance.

Voirie : des travaux ont été amorcés sur le pont de Brémonde mais sans en cours depuis plusieurs mois sans avancement. Le service des routes sera interrogé.

Employés municipaux : les rues de Brune sont régulièrement balayés et nettoyés. Des riverains l'ont remarqué et souhaitent les en féliciter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.